

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2010 : les niveaux d'avant crise dépassés

Au quatrième trimestre 2010, le taux de rotation de la main-d'oeuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, augmente fortement dans les établissements de 10 salariés et plus (11,5 %, soit +0,3 point), après s'être stabilisé momentanément au troisième trimestre 2010. Il dépasse désormais nettement le pic du troisième trimestre 2007 (11,1 %).

Dans un contexte de reprise des créations d'emploi salarié depuis le premier trimestre 2010, le taux d'entrée dans les établissements de 10 salariés et plus s'élève à 11,7 % au quatrième trimestre 2010. La hausse ce trimestre concerne aussi bien le taux d'entrée en CDI (+0,1 point) que le taux d'entrée en CDD (+0,2 point). La part des CDD dans les embauches se stabilise à 77,4 %, après sa baisse de début 2010. Le taux de recours à l'intérim continue de progresser pour atteindre 3,1 %.

Le taux de sortie progresse nettement au quatrième trimestre 2010 (11,3 %, soit +0,4 point) après une évolution en dents de scie les trois trimestres précédents. Cette forte hausse reflète surtout celle des sorties pour fin de CDD.

Le taux de rotation, défini comme la moyenne des taux d'entrée et de sortie, progresse de 0,3 point au quatrième trimestre 2010 dans les établissements de 10 salariés et plus, pour s'établir à 11,5 %. Il poursuit son redressement amorcé depuis le premier trimestre 2009, après une stabilisation au trimestre précédent (tableau 1). Le taux d'entrée comme le taux de sortie sont en nette hausse : respectivement 11,7 % au quatrième trimestre 2010, après 11,4 % au trimestre précédent pour les entrées ; 11,3 %, après 10,9 % pour les sorties. Le précédent pic de mi-2007 est désormais nettement dépassé (graphique 1).

Des embauches en CDD dynamiques

Après le ralentissement momentané du trimestre précédent, le taux d'entrée reprend le mouvement de progression soutenu observé depuis le deuxième trimestre 2009 pour atteindre 11,7 % au quatrième trimestre 2010. Contrairement au trimestre précédent, la hausse est nettement plus rapide dans les établissements de 50 salariés et plus (+0,6 point) que dans les établissements de 10 à 49 salariés (+0,1 point).

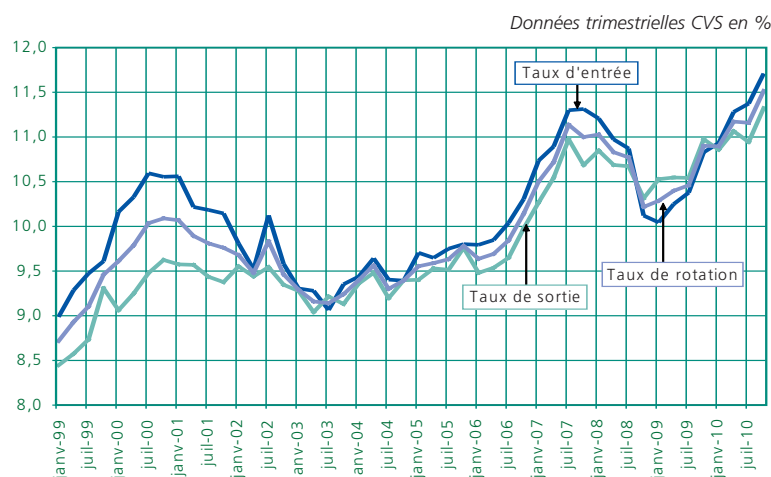
Le taux d'entrée en CDD poursuit son rythme de croissance de 0,2 point en moyenne par trimestre. Il est ainsi passé de 7,4 % au quatrième trimestre 2008 à 9,0 % au quatrième trimestre 2010 (graphique 2). Cette hausse est tirée, ce trimestre, par les établissements d'au moins 50 salariés (+0,5 point après un repli de -0,1 point au trimestre précédent) qui prennent le relais des établissements de 10 à 49 salariés dont les embauches en CDD se stabilisent ce trimestre après leur progression de 0,3 point au troisième trimestre.

Le taux d'entrée en CDI progresse, lui, de 0,1 point en moyenne par trimestre depuis le quatrième trimestre 2009 pour atteindre 2,6 % au quatrième trimestre 2010. La hausse de 0,1 point au quatrième trimestre 2010 s'observe aussi bien dans les établissements de 10 à 49 salariés que dans ceux de plus grande taille.

Le taux de recours à l'intérim poursuit sa hausse entamée au troisième trimestre 2009 pour s'établir à 3,1 % au quatrième trimestre 2010 (0,3 point par rapport au trimestre précédent). La progression concerne aussi bien l'industrie (0,4 point) que la construction (0,6 point) où le rebond de l'intérim ne commence qu'au premier trimestre 2010. Comme pour les embauches en CDD, le recours à l'intérim s'accroît ce trimestre dans les établissements de plus de 50 salariés, inversant la dynamique du trimestre précédent.

Au total, dans un contexte de progression de l'emploi salarié marchand non agricole de 37 600 postes au quatrième trimestre, après une hausse de 22 200 postes au trimestre précédent, la part des CDD dans les embauches se stabilise à 77,4 %, après avoir atteint 79,3 % au quatrième trimestre 2009.

Graphique 1 • **Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus**

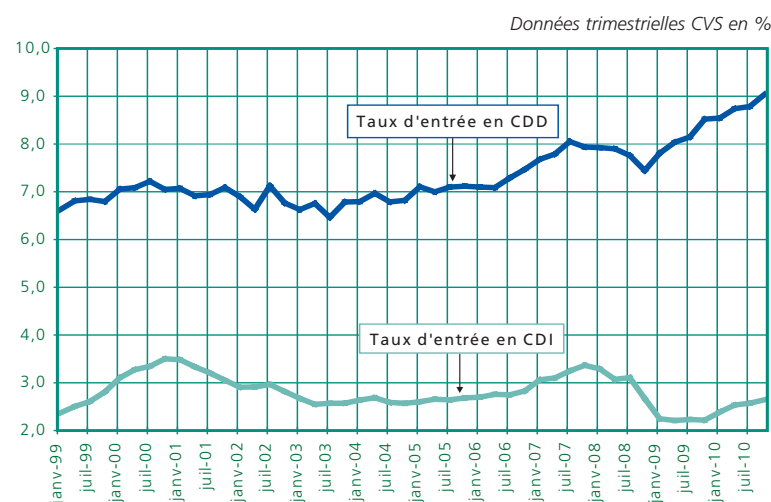


Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 2 • **Taux d'entrée en CDD et CDI**

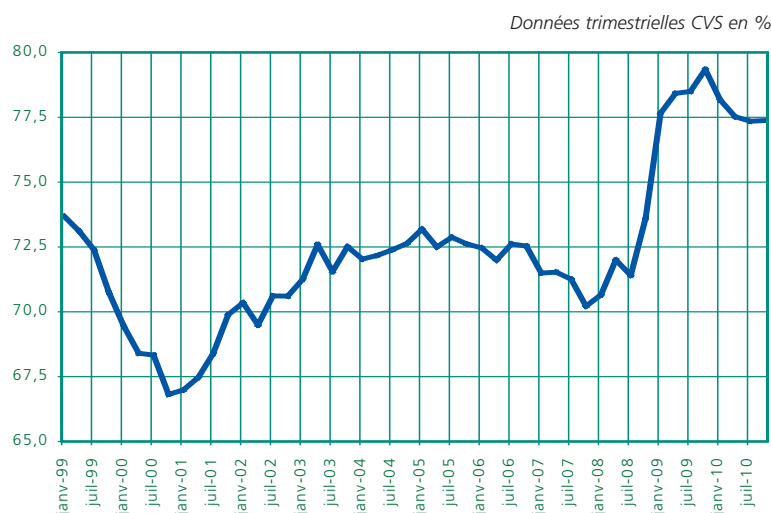


Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 3 • **Part des CDD dans les embauches**



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO

Net rebond des sorties pour fins de CDD

Alors que depuis le quatrième trimestre 2009 le taux de sortie oscillait régulièrement autour de 11,0 %, il augmente nettement (+0,4 point) au quatrième trimestre 2010 pour atteindre 11,3 %.

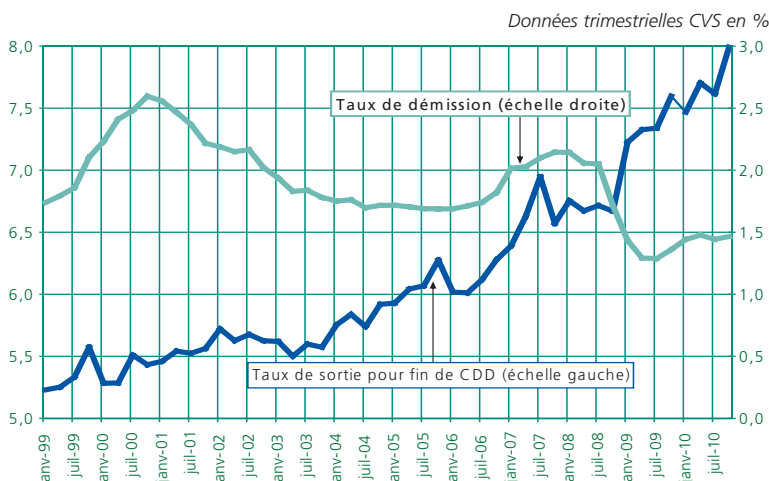
Cette évolution reflète celle du taux de sortie pour fin de CDD qui, après une progression en dents de scie depuis le quatrième trimestre 2009, se hisse à 8,0 % (+0,4 point) au quatrième trimestre 2010 (graphique 4). Cette hausse est encore plus sensible dans le tertiaire (+0,6 point), secteur qui présente le taux de fin de CDD le plus élevé, alors que dans la construction le taux de sorties pour fin de CDD reste inférieur à son niveau moyen de 2009.

Le taux de démission, après une légère baisse au troisième trimestre (-0,1 point), retrouve son niveau du deuxième trimestre (1,5 %) (graphique 4). La hausse des démissions est particulièrement soutenue au second semestre 2010 dans les établissements de l'industrie de 10 à 49 salariés où le taux de démission passe de 0,8 % au 2^e trimestre à 1,5 % au 4^e trimestre 2010, retrouvant ainsi son niveau du quatrième trimestre 2008.

Après sa décrue amorcée au quatrième trimestre 2009, le taux de licenciement économique (0,1 %) est à son niveau le plus bas atteint avant la crise (graphique 5). Les taux de fin de période d'essai et de licenciement autre qu'économique sont stables, tous deux à 0,5 %, alors que le taux de départ en retraite diminue un peu, à 0,2 %.

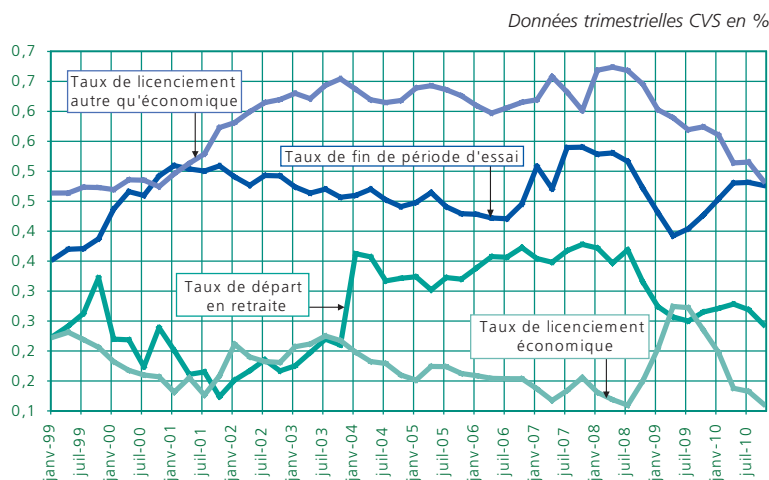
Claude PICART (Dares).

Graphique 4 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus ; France métropolitaine.

Graphique 5 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai et départ en retraite



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus ; France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- [1] Ettouati S. (2010), « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2010 : une reprise de la rotation de la main-d'œuvre », *Dares Indicateurs* n° 88, décembre.
- [2] Goarant C., Loquet J. (2011), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2010 : ralentissement de l'activité et des créations d'emploi salarié marchand non agricole », *Dares Analyses* n° 2, janvier.
- [3] Des séries plus longues sont disponibles sur notre site : www.travail-emploi-sante.gouv.fr/Études_recherche_Statistiques_de_la_DARES > [Statistiques](#) > [Emploi](#) > [Les séries statistiques](#) > [Les flux de main-d'œuvre](#).

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus

Données trimestrielles CVS en %

	Établissements de 10 à 49 salariés					Établissements de 50 salariés ou plus					Ensemble des établissements de 10 salariés ou plus					
	2009	2010				2009	2010				2009	2010				
	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4	
Taux d'entrée (*)																
Ensemble	10,9	11,2	10,9	11,6	11,7	10,8	10,7	11,3	11,2	11,8	10,8	10,9	11,3	11,4	11,7	
Industrie	4,8	5,6	4,8	5,4	6,6	2,8	3,1	3,2	3,3	3,8	3,3	3,7	3,7	3,8	4,5	
Construction	5,4	5,4	5,4	5,6	5,8	3,1	3,2	3,3	3,4	3,6	4,4	4,4	4,6	4,6	4,9	
Tertiaire	13,2	13,4	13,2	13,8	13,9	15,0	14,5	15,2	15,0	15,6	14,3	14,1	14,6	14,6	14,9	
Taux de recours à l'intérim																
Ensemble	2,3	2,5	2,3	3,7	3,7	2,5	2,5	2,5	2,3	2,8	2,4	2,5	2,7	2,8	3,1	
Industrie	3,5	3,6	3,5	5,5	5,2	4,3	4,6	4,9	4,7	5,3	4,1	4,4	4,9	4,9	5,3	
Construction	5,0	5,6	5,0	7,3	8,1	6,7	7,0	7,1	6,4	7,0	5,6	6,3	6,5	6,9	7,5	
Tertiaire	1,5	1,8	1,5	2,7	2,5	1,2	1,2	1,2	1,0	1,4	1,3	1,4	1,5	1,7	1,8	
Taux d'entrée en CDD																
Ensemble	8,0	8,1	8,0	8,4	8,4	8,8	8,8	9,1	9,0	9,5	8,5	8,5	8,7	8,8	9,0	
Industrie	3,2	3,4	3,2	3,8	4,2	2,0	2,3	2,2	2,3	2,6	2,3	2,5	2,5	2,7	3,0	
Construction	3,2	3,1	3,2	3,4	3,3	1,3	1,5	1,5	1,3	1,5	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	
Tertiaire	9,9	9,9	9,9	10,2	10,2	12,5	12,1	12,5	12,3	12,8	11,5	11,3	11,5	11,5	11,8	
Taux d'entrée en CDI																
Ensemble	2,8	3,2	2,8	3,1	3,2	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,2	2,4	2,5	2,6	2,6	
Industrie	1,5	2,2	1,5	1,7	2,2	0,8	0,8	0,9	1,0	1,2	1,0	1,1	1,2	1,2	1,5	
Construction	2,2	2,2	2,2	2,2	2,4	1,7	1,7	1,9	2,1	2,2	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	
Tertiaire	3,2	3,5	3,2	3,6	3,5	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,7	2,9	3,0	3,1	3,1	
Part des CDD dans les embauches																
Ensemble	74,0	71,9	74,0	72,8	72,4	82,4	81,7	81,2	80,3	80,2	79,3	78,2	77,5	77,4	77,4	
Industrie	68,2	60,8	68,2	68,7	65,8	72,4	73,4	70,6	70,0	67,7	70,7	69,1	68,2	69,5	66,8	
Construction	59,7	58,8	59,7	60,2	57,4	43,9	47,1	44,1	38,2	40,2	55,8	55,2	54,0	52,8	52,7	
Tertiaire	75,7	73,7	75,7	73,9	74,4	83,8	83,0	82,7	82,0	82,2	80,8	79,8	79,1	78,9	79,3	
Taux de sortie (*) (**)																
Ensemble	10,8	10,9	10,8	11,2	11,6	11,0	10,8	11,1	10,9	11,1	11,0	10,9	11,1	10,9	11,3	
Industrie	5,3	5,4	5,3	5,6	6,3	3,5	3,6	3,5	3,3	3,2	3,9	4,0	3,9	3,9	4,0	
Construction	5,4	5,1	5,4	5,1	5,5	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2	4,5	4,3	4,4	4,3	4,5	
Tertiaire	12,9	13,2	12,9	13,4	13,9	15,0	14,4	14,9	14,4	14,9	14,2	14,0	14,2	14,0	14,6	
Taux de fin de CDD																
Ensemble	6,8	6,7	6,8	7,0	7,4	8,0	7,9	8,3	8,0	8,3	7,6	7,5	7,7	7,6	8,0	
Industrie	2,2	2,5	2,2	2,5	2,9	1,6	1,8	1,8	1,6	1,7	1,8	2,0	1,9	1,9	2,0	
Construction	2,3	1,8	2,3	2,0	2,0	0,8	0,9	0,9	0,7	0,8	1,6	1,5	1,7	1,5	1,5	
Tertiaire	8,5	8,5	8,5	8,8	9,3	11,4	11,1	11,4	11,0	11,6	10,4	10,1	10,3	10,2	10,8	
Taux de démission																
Ensemble	1,8	2,0	1,8	2,0	2,0	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5	
Industrie	0,8	1,0	0,8	1,2	1,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	
Construction	1,4	1,3	1,4	1,4	1,6	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,2	1,1	1,1	1,2	1,4	
Tertiaire	2,1	2,3	2,1	2,3	2,2	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	
Taux de licenciement économique																
Ensemble	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	
Industrie	0,7	0,5	0,7	0,3	0,3	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	
Construction	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	
Tertiaire	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Taux de licenciement autre qu'économique																
Ensemble	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	
Industrie	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	
Construction	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
Tertiaire	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	
Taux de fin de période d'essai																
Ensemble	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	
Industrie	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Construction	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	
Tertiaire	0,6	0,7	0,6	0,7	0,8	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
Taux de départ en retraite																
Ensemble	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	
Industrie	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	
Construction	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	
Tertiaire	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	
Taux de rotation																
Ensemble	10,8	11,0	10,8	11,4	11,6	10,9	10,8	11,2	11,0	11,4	10,9	10,9	11,2	11,2	11,5	
Industrie	5,1	5,5	5,1	5,5	6,4	3,1	3,3	3,3	3,3	3,5	3,6	3,8	3,8	3,9	4,3	
Construction	5,4	5,2	5,4	5,3	5,6	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4	4,4	4,4	4,5	4,4	4,7	
Tertiaire	13,1	13,3	13,1	13,6	13,9	15,0	14,5	15,0	14,7	15,3	14,3	14,0	14,4	14,3	14,7	

*Les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

** Les ruptures conventionnelles et les autres cas de sortie (accident, décès ...) complètent le détail présenté des sorties.

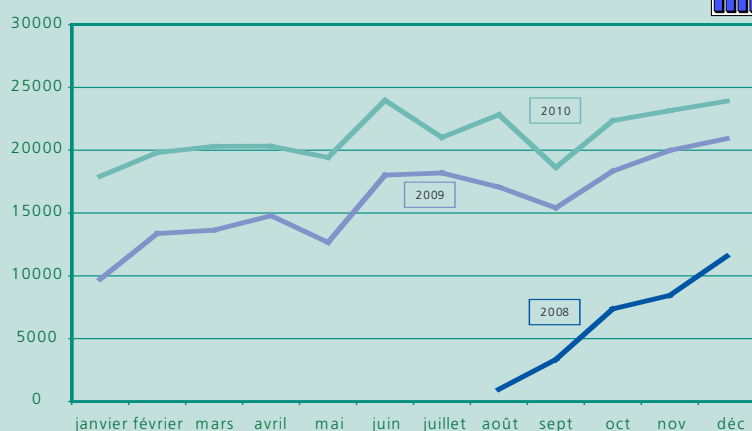
Champ : établissements de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO.

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES EN 2009 ET 2010

La loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 a instauré un nouveau mode de rupture amiable du contrat de travail, la rupture conventionnelle, qui ouvre droit, pour le salarié, aux allocations chômage au même titre qu'un licenciement. Environ 132 000 ruptures conventionnelles ont été homologuées par les services du ministère du travail au cours du second semestre 2010, après 122 000 au premier semestre 2010 et 110 000 au second semestre 2009 (graphique A). Au total, entre le mois d'août 2008, date de mise en œuvre de ce nouveau mode de rupture, et la fin du mois de décembre 2010, 477 000 ruptures conventionnelles ont été homologuées par les services du ministère du travail.

Graphique A • Évolution mensuelle du nombre de ruptures conventionnelles homologuées



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand ; France métropolitaine.

Source : Dares (données et estimations).

Un dispositif surtout utilisé dans les petits établissements

74 % des ruptures conventionnelles homologuées au second semestre 2010 ont été signées dans des établissements de moins de 50 salariés (et 38 % dans des établissements de moins de 10 salariés, tableau A), alors que ceux-ci représentent environ la moitié de l'emploi total.

Dans les établissements d'au plus 9 salariés, pour 1 000 salariés présents en début de semestre, 10,3 ruptures conventionnelles ont été homologuées au cours du second semestre 2010, contre 10,2 au semestre précédent et 9,4 au second semestre de l'année 2009. La hausse est particulièrement forte au second semestre 2010 dans les établissements de l'industrie de 1 à 9 salariés (+4,3 et +2,3 points par rapport, respectivement, au premier semestre 2010 et au second semestre 2009). Nettement plus faible, le taux de ruptures conventionnelles dans les établissements de 10 salariés ou plus est également en hausse. Il passe ainsi de 6,5 ‰ au second semestre 2009 à 6,8 ‰ au semestre suivant puis à 7,6 ‰ au second semestre 2010 dans les établissements de 10 à 49 salariés et de 2,7 ‰ à 2,8 ‰ puis à 3,1 ‰ dans les établissements de 50 salariés et plus.

Tableau A • Les ruptures conventionnelles par secteur et taille d'établissement en 2009 et 2010

Données brutes en %

Semestres	Secteur d'activité	Ventilation des ruptures conventionnelles (en %) (*)				Taux de ruptures conventionnelles (pour 1000 salariés)				Part des ruptures conventionnelles dans les sorties (**)			
		1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total	1 à 9 salariés	10 à 49	50 salariés et plus	Total
1 ^{er} semestre 2009	Industrie	4	6	8	18	7,0	4,5	2,0	3,0	11,5	8,6	8,6	9,1
	Construction	5	4	1	10	6,8	4,0	1,9	4,3	9,9	8,2	5,6	8,5
	Commerce	11	9	4	24	7,0	5,8	2,2	4,9	12,6	10,6	4,8	9,4
	Autre tertiaire	22	15	11	48	7,4	4,1	1,5	3,4	10,3	6,3	3,4	6,2
	Total	42	33	25	100	7,2	4,5	1,8	3,7	10,9	7,7	4,6	7,4
2 nd semestre 2009	Industrie	5	4	7	15	8,9	5,4	2,5	3,7	13,5	11,5	9,2	10,7
	Construction	4	3	1	9	7,8	5,1	2,9	5,4	10,7	9,3	8,6	9,8
	Commerce	11	9	4	23	9,8	7,9	3,2	6,8	16,3	12,8	5,9	11,7
	Autre tertiaire	21	18	14	53	9,6	6,5	2,8	5,2	12,2	9,1	5,6	8,5
	Total	39	34	27	100	9,4	6,5	2,7	5,2	13,0	10,1	6,4	9,5
1 ^{er} semestre 2010	Industrie	3	5	6	13	6,9	5,7	2,5	3,7	11,4	12,9	11,4	11,9
	Construction	8	4	2	13	14,1	6,3	3,6	8,2	16,7	12,9	10,7	14,5
	Commerce	9	9	3	21	8,6	8,5	3,2	6,7	14,1	14,1	7,0	12,1
	Autre tertiaire	22	17	13	52	10,6	6,6	2,7	5,6	15,2	9,9	6,3	10,0
	Total	42	34	24	100	10,2	6,8	2,8	5,6	14,9	11,4	7,5	11,1
2 nd semestre 2010	Industrie	4	5	6	15	11,2	6,8	2,6	4,4	15,1	14,0	12,3	12,9
	Construction	4	4	2	10	8,8	6,9	3,9	6,7	10,0	13,4	10,3	12,6
	Commerce	9	7	4	21	9,5	7,7	3,5	6,6	15,9	12,5	7,1	11,9
	Autre tertiaire	21	20	14	54	11,0	7,9	3,1	6,1	16,1	10,5	6,6	10,3
	Total	38	36	26	100	10,3	7,6	3,1	5,9	15,8	11,6	7,7	11,3

Champ : établissements des secteurs concurrentiels, de toute taille.

* L'agriculture, environ 1% des ruptures recensées, est absente de cette ventilation.

** Les sorties prises en compte au dénominateur sont les démissions, les licenciements (économiques ou autres) et les ruptures conventionnelles.

Taux de ruptures conventionnelles : rapport entre le nombre de ruptures conventionnelles homologuées sur une période et le nombre de salariés en début de période. Par exemple, au second semestre 2010, pour 1 000 salariés présents en début de semestre, 5,9 ruptures conventionnelles ont été homologuées.

Part des ruptures conventionnelles : rapport entre le nombre de ruptures conventionnelles homologuées sur la période et le nombre de sorties sur la période dues à un licenciement, une démission ou une rupture conventionnelle. Par exemple, au second semestre 2010, sur 100 sorties suite à une rupture conventionnelle, un licenciement ou une démission, 11,3 sont des ruptures conventionnelles.

Source : DMMO – EMMO, Dares.

Encadré 1 (suite)

Les ruptures conventionnelles ne peuvent être mises en œuvre que pour les contrats à durée indéterminée (CDI). De ce fait, il convient de les mettre en regard des autres motifs de sortie de CDI, à savoir les licenciements et les démissions (a). Les ruptures conventionnelles représentent 11,3 % des sorties par licenciement, démission ou rupture conventionnelle au second semestre 2010, contre 11,1 % au premier semestre 2010 et 9,5 % au second semestre 2009. Sur la même période, la part des démissions dans les sorties progresse également alors que celles des licenciements pour motif économique et pour autre motif se replient. La part des sorties pour rupture conventionnelle est supérieure dans les petits établissements : 15,8 % dans les établissements de moins de 10 salariés et 11,6 % dans ceux de 10 à 49 salariés, contre 7,7 % dans ceux de 50 salariés ou plus au second semestre 2010. La part des ruptures conventionnelles dans les sorties atteint son niveau le plus élevé dans les établissements de moins de 10 salariés du tertiaire (15,9 % dans le commerce et 16,1 % dans les autres secteurs du tertiaire).

Des seniors moins fréquemment concernés par les ruptures conventionnelles en 2010

Alors que les salariés de moins de 50 ans quittent le plus souvent leur entreprise suite à une démission, ceux de 50 ans et plus le font majoritairement suite à un licenciement ou à une rupture conventionnelle (hors départs à la retraite).

Le profil par âge des bénéficiaires de ruptures conventionnelles est globalement proche de celui des licenciements pour motif autre qu'économique (tableau B). Toutefois, en 2010, la part des salariés de 55 ans et plus dans les ruptures conventionnelles est en baisse (10 % au premier semestre 2010 puis 9 % au second semestre 2010, contre 13 % en 2009) alors qu'elle reste stable pour les licenciements autres qu'économiques (12 %). Les ruptures conventionnelles concernent ainsi moins fréquemment des seniors en 2010 que les licenciements pour motif autre qu'économique.

En 2009, les salariés d'au moins 58 ans apparaissent sur-représentés dans les ruptures conventionnelles (b) par rapport aux sorties par licenciement autre qu'économique, notamment dans les établissements de grande taille. Au second semestre 2010, cette sur-représentation n'est plus significative que dans les établissements d'au moins 250 salariés : ils y représentent 13,1 % des sorties pour rupture conventionnelle contre 8,8 % des sorties pour licenciement pour motif autre qu'économique (tableau C). Dans les établissements de 50 à 249 salariés, les salariés d'au moins 58 ans ne sont plus que légèrement sur-représentés dans les ruptures conventionnelles par rapport aux sorties par licenciement autre qu'économique (7,4 % contre 6,8 %). Dans les petits établissements de moins de 50 salariés, qui mobilisent le plus les ruptures conventionnelles, les salariés en fin de carrière continuent à être moins présents dans les sorties pour rupture conventionnelle (entre 3,2 % et 4,6 %) que dans les licenciements pour motif autre qu'économique (entre 3,2 % et 5,9 %).

Tableau B • Sorties selon le motif et l'âge

Données brutes en %

Semestres	Motif de sortie	Moins de 30 ans		30-49 ans		50-54 ans		55 ans et plus		Total	
1 ^{er} semestre 2009	Démission	49	70	43	52	5	42	4	28	100	56
	Licenciement économique	21	6	54	14	11	21	15	23	100	12
	Licenciement autre	31	19	49	25	8	29	12	37	100	24
	Rupture conventionnelle	30	5	52	8	6	7	13	12	100	7
	Total	40	100	46	100	6	100	8	100	100	100
2 nd semestre 2009	Démission	52	72	40	53	4	41	4	30	100	58
	Licenciement économique	20	5	53	14	11	20	16	24	100	11
	Licenciement autre	33	16	47	22	8	27	12	31	100	20
	Rupture conventionnelle	30	7	50	11	8	12	13	16	100	9
	Total	43	100	44	100	6	100	8	100	100	100
1 ^{er} semestre 2010	Démission	46	71	45	55	5	44	4	32	100	59
	Licenciement économique	16	4	55	11	11	16	19	21	100	9
	Licenciement autre	29	16	49	22	9	29	13	33	100	21
	Rupture conventionnelle	30	9	54	13	6	11	10	14	100	11
	Total	38	100	48	100	6	100	8	100	100	100
2 nd semestre 2010	Démission	51	75	41	59	4	46	4	36	100	64
	Licenciement économique	20	3	53	8	11	13	16	15	100	6
	Licenciement autre	32	14	47	20	9	28	12	33	100	19
	Rupture conventionnelle	31	8	53	16	7	13	9	16	100	11
	Total	43	100	44	100	6	100	7	100	100	100

Lecture : au second semestre 2010, les salariés de moins de 30 ans représentent 51 % des démissions et la part des démissions parmi les sorties de salariés de moins de 30 ans pour démission, licenciement ou rupture conventionnelle est de 75 %.

Champ : établissements des secteurs concurrentiels, de toute taille.

Source : DMMO – EMMO, Dares.

Tableau C • Part des salariés de 58 ans et plus selon la taille de l'établissement et le motif de sortie

Données brutes en %

Semestres	Motif de sortie	Taille des établissements				
		1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Ensemble
1 ^{er} semestre 2009	Démission	2,4	2,0	2,5	2,0	2,2
	Licenciement économique	7,9	5,1	7,7	16,8	8,2
	Licenciement autre	6,0	5,5	7,5	10,2	7,0
	Rupture conventionnelle	6,9	7,0	12,5	18,8	8,5
	Total	4,3	3,6	5,0	6,8	4,8
2 nd semestre 2009	Démission	2,8	2,0	2,0	1,9	2,2
	Licenciement économique	5,1	5,0	9,1	21,1	8,2
	Licenciement autre	4,5	4,5	6,7	9,4	6,5
	Rupture conventionnelle	5,0	5,8	9,9	16,9	7,3
	Total	3,7	3,2	4,5	7,1	4,5
1 ^{er} semestre 2010	Démission	2,5	2,2	3,5	2,5	2,6
	Licenciement économique	5,7	8,7	10,7	27,0	10,3
	Licenciement autre	4,7	6,9	8,0	10,9	7,5
	Rupture conventionnelle	4,2	5,4	10,3	17,4	6,6
	Total	3,5	4,0	5,8	8,4	5,0
2 nd semestre 2010	Démission	2,7	2,1	2,3	1,8	2,2
	Licenciement économique	5,2	5,5	10,1	21,0	8,2
	Licenciement autre	3,2	5,9	6,8	8,8	6,2
	Rupture conventionnelle	3,2	4,6	7,4	13,1	5,2
	Total	3,1	3,2	4,1	5,6	3,8

Lecture : au second semestre 2010, 2,7 % des démissions des établissements de 1 à 9 salariés concernent des personnes de 58 ans ou plus.

Champ : établissements des secteurs concurrentiels, de toute taille.

Source : DMMO – EMMO, Dares.

(a) Les démissions intervenues en cours de CDD ne sont pas distinguées de celles, plus fréquentes, concernant des CDI. Les sorties pour retraite ne sont pas retenues pour la comparaison effectuée dans cet encadré.

(b) Dans le cadre de la convention d'assurance chômage en vigueur depuis avril 2009, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus peuvent être indemnisés pendant une période allant jusqu'à 36 mois, sous réserve d'avoir cotisé pendant une durée équivalente au cours de la période de référence de 36 mois précédant la fin de leur contrat de travail. S'ils ont suffisamment cotisé auparavant, les seniors quittant l'entreprise à 58 ans suite à une rupture conventionnelle peuvent donc être indemnisés jusqu'à leur âge de départ à la retraite.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes.

- La **Déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)**: chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- L'**Enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)**: chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de moins de 50 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Du fait de l'extension du champ de l'EMMO aux établissements de moins de 10 salariés en 2007, les résultats des mouvements de main-d'œuvre sur le champ des établissements de 10 salariés ou plus présentent une rupture en 2007.

Les résultats des mouvements de main-d'œuvre sur le champ des établissements de moins de 10 salariés sont publiés à ce jour à un rythme annuel, la disponibilité des données depuis 2007 ne permettant pas encore la correction des variations saisonnières.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles (sauf les ruptures conventionnelles) sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Elles sont révisées chaque trimestre.

Le **taux de rotation (ou turn-over)** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1^{er} semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, le **taux d'entrée (respectivement de sortie)** est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les entrées comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les sorties comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite, les fins de période d'essai et les ruptures conventionnelles.

Le **taux de recours à l'intérim** est le rapport entre le nombre d'intérimaires et la somme du nombre d'intérimaires et de salariés en fin de trimestre. Il est inférieur en niveau à celui publié par la Dares à partir des sources exhaustives de Pôle emploi. Son évolution est toutefois pertinente.

$$\begin{aligned} \text{Taux d'entrée} &= \frac{\text{Nombre total d'entrées d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}} \\ \text{Taux de sortie} &= \frac{\text{Nombre total de sorties d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}} \\ \text{Taux de rotation} &= \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2} \\ \text{Taux trimestriel de recours à l'intérim} &= \frac{\text{Nombre d'intérimaires}}{\text{Nombre d'intérimaires} + \text{nombre de salariés, en fin de trimestre}} \end{aligned}$$